

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE**

Mardi 11 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze Mars à 18 heures 00 les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents : Bruno VALIENTE, Giuditta MARCQ, Mireille RULLAUD, Daniel SENIE, Claire OUSTAILLER, Séverin BARIOZ, Laura BARIATTI,

Absents : Guillaume VIDAL, Marianna BALTAZAR, Jean-Louis PELLISER, Stéphane LOISEL

Secrétaire de séance : Mireille RULLAUD

Date de convocation du conseil municipal le 06.03.2025

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 07

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents ou représentés : 07

Délibération n° 8/2025 N° 11032025_08

Objet : Centrales photovoltaïques sur patrimoine communal – choix des entreprises – autorisation de signer la SPL Perpignan Méditerranée.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Calce envisage de réaliser des études et des travaux pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de certains bâtiments communaux, la bergerie et la salle polyvalente, afin de produire de l'énergie électrique décarbonée, avec possibilité d'autoconsommation individuelle, collective, de revente du surplus de de revente totale. Dans sa séance du 24.10.2023, le conseil municipal a donné mandat à la société SPL Perpignan Méditerranée pour mener à bien ce dossier complexe en accompagnant la commune dans les différentes études, la constitution du marché public et le suivi des travaux.

Le marché public de création de 2 centrales photovoltaïques sur le patrimoine communal de Calce a été publié le 24.12.2024 sur le site d'achat public AWS, marché online, et au BOAMP. Il est composé de 2 lots (lot 1. Bergerie – lot 2. Salle polyvalente). Les entreprises avaient jusqu'au 31.01.2025 à 12 heures pour déposer leur offre et 10 entreprises ont répondu au marché. La société SPL en charge de l'analyse des offres a présenté le 25.02.2025 à Mesdames Giuditta MARCQ, Mireille RULLAUD, et Claire OUSTAILLER les rapports d'analyse des offres pour les deux lots. il ressort les résultats suivants pour le lot 1. Bergerie après examen des critères de sélection des offres :

Entreprises			3			4			5			6			Moyenne
Commentaire			CIGLEC			EDA INGENIERIE			NEO SOLAR DEVELOPEMENT			EDISON			
Offre initiale			37 900,00			57 990,00			48 760,00			37 950,00			
Mode de calcul	Critères	Poids	Détail	Note	Note pondérée	Détail	Note	Note pondérée	Détail	Note	Note pondérée	Détail	Note	Note pondérée	
Coffre du candidat (moyenne des offres) x 45%	Prix après négociation	50%	100 000,00 €	1,00	0,525	57 990,00 €	0,94	0,470	57 940,00 €	0,94	0,448	98 000,00 €	1,00	0,324	73 390,00 €
II (note du candidat) x 40%	Mémoire technique	40%	30,00	0,00	0,200	31,00	0,20	0,280	27,00	0,30	0,130	40,00	0,00	-	
III (note du candidat) x 15%	Déjà	10%	10	0,00	-	10	0,00	-	1	0,00	0,030	10	0,00	-	
NOTE TOTALE			0,889			0,940			0,825			0,824			
Classement			1			2			4			1			
Commentaires généraux sur l'offre			Offre concise et adaptée.			Offre concise et adaptée.			Offre moins précise, concise et adaptée.			Offre concise et adaptée.			

Conclusions : après analyse des offres et des réponses aux demande de précisions, l'offre la mieux disante, détaillée, sérieuse et motivée pour le lot n° 1 – Bergerie est l'offre de l'entreprise ICARE ENERGIES et son co-traitant EDISON à 98 031.90 euros H.T soit 117 638.28 euros TTC.

Entreprises			1			2			3			Moyenne	
			CEGELEC			EDA INGENIERIE			NEO SOLAR DEVELOPEMENT				
Commenaire													
Mode de calcul		Critères	Taux	Détail	Note	Note pondérée	Détail	Note	Note pondérée	Détail	Note	Note pondérée	
Offre initiale (sans maintenance ni équipement de protection collective)		Offre initiale		105 490,40			93 690,00			104 799,10			
Offre du candidat (moyenne des offres) x 40%		Prix après négociation		40%	105 490,40 €	1,00	0,425	91 590,00 €	0,92	0,349	100 566,25 €	1,01	0,405
1-(note du candidat/40) *50%		Mémoire technique		50%	40,00	0,00		37,00	0,23	0,113	30,00	0,23	0,125
1-(note du candidat/10) *10%		Détail		10%	10	0,00		10	0,00		7	0,30	0,030
		NOTE TOTALE		0,425			0,482			0,540			
		Classement		1			2			3			
Commentaires généraux sur l'offre				Offre correcte et adaptée.			Offre moins-disante et adaptée.			Offre correcte mais référence en travaux de couverture en zinc à confirmer.			

Conclusions : après analyse des offres et des réponses aux demandes de précisions, l'offre la mieux disante, détaillée sérieuse et motivée pour le lot n° 2 Salle polyvalente est l'offre de l'entreprise CEGELEC à 105 490.40 euros HT soit 126 588.48 TTC.

Après examen du dossier, et après en avoir discuté,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité de retenir pour :

La création de centrales photovoltaïques sur le patrimoine communal de Calce bergerie et salle polyvalente

Pour le lot 1. Bergerie. La société **ICARE ENERGIES** et son co-traitant **EDISON** pour un coût d'intervention de 98 031.90 euros HT soit 117 638.28 euros TTC.

Pour le lot 2. Salle polyvalente. La société **CEGELEC** pour un coût d'intervention de 105 490.40 HT euros soit 126 588.48 euros TTC.

Et d'autoriser Mr le Maire à signer les marchés de travaux pour la création de centrales photovoltaïques sur le patrimoine communal de Calce Bergerie et Salle polyvalente, via le mandataire SPL PERPIGNAN MEDITERRANEE.



Le Maire

Bruno VALIENTE

Ainsi fait et délibéré jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme au registre des délibérations